

DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ayant du personnel des accréditations syndicales SCFP, CSN et APTS

EXPÉDITRICE : Catherine Savard, chef de service, PRASE | Avantages sociaux

DATE : Le 16 mai 2024

OBJET : **Ajustement des quantums de vacances pour le personnel salarié adhérent aux syndicats membres du Front commun (SCFP-CSN-APTS)**

POUR DIFFUSION AUPRÈS DE VOS ÉQUIPES – Aussi disponible sur le site Web PRASE > [NOUVELLES](#)

Comme discuté dans la note du 21 mars dernier, nous vous informons que l'ajustement* des quantums de vacances du personnel salarié des syndicats SCFP, CSN ET APTS est maintenant en vigueur.

*Ne s'applique pas pour FIQ

Nous vous rappelons que le personnel qui a cumulé au moins quinze (15) ans de service en date du 30 avril 2024 a droit aux ajustements** de vacances suivants :

Années de service	Journées de vacances
15 ans	21 jours ouvrables
16 ans	22 jours ouvrables
17 ans	23 jours ouvrables
18 ans	24 jours ouvrables
19 ans et +	25 jours ouvrables

** Les dispositions locales des conventions collectives demeurent en vigueur.

Particularité SCFP : Une limite de quatre (4) semaines de vacances s'applique pendant la période estivale.

En raison de la fin de la période de choix et d'approbation des vacances d'été 2024, le personnel visé par cet ajustement qui désire se prévaloir de journées de vacances supplémentaires doit en faire la demande auprès de son gestionnaire.

Pour toute question ou demande de renseignements supplémentaires, veuillez contacter le Service des avantages sociaux | Congés et vacances (PRASE) par téléphone au 819 780-2220, poste 47777, option 2 puis option 3, ou par courriel à l'adresse prase.conges.vacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca.

CS/pm